

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUN 2025

**Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.**

**Membres présents** : MM. Philippe PFISTER - 1<sup>er</sup> adjoint ; Alain JANEL - 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Christiane CUNY - 4<sup>ème</sup> adjointe ; MM. Marc BEILL - 5<sup>ème</sup> adjoint ; Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mme Evelyne FERRY ; M. Patrick BANZET ; Mmes Pascale MATHIOT ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mmes Diana FRANCK ; Karima RENAUD ; Tessy HAUTIERE ; M. Stéphane HOUTMANN.

**Membres absents excusés** : Mme Patricia CASNER - 2<sup>ème</sup> adjointe (procuration à Diana FRANCK) ; M. Patrick BEIN (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE) ; Mmes Cécile CHARLIER (procuration à Christiane CUNY) ; Véronique VAGNER (procuration à Olivier MANGEL) ; MM. Stephan LANG (procuration à Philippe PFISTER) ; Stéphane PIR ; Mme Floriane PIERSON (procuration à Denis BETSCH).

**Assistaient à la séance** : Mme Stéphanie GRIMALDI, secrétaire de séance ; M. Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO

#### **33 2025 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2025**

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

#### **34 2025 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MEDIATHEQUE / FOYER PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU TITRE DU "FONDS COMMUNAL ALSACE"**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection du parking de la médiathèque / foyer périscolaire et la nécessité de création d'une rampe d'accès PMR au foyer.

Dans le cadre de cet aménagement, il souligne l'opportunité de créer une aire de jeux pour les enfants du périscolaire dans le pré de la médiathèque et d'aménager un espace paysager à proximité avec installation de bancs en grès et plantation d'arbres.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que ce projet global peut bénéficier d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du "Fonds Communal Alsace" et qu'une participation de la CAF peut être envisagée pour l'aménagement de l'aire de jeux pour le périscolaire.

**Entendu l'exposé  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**Valide** le projet exposé par M. le Maire, pour l'aménagement du parking de la médiathèque / foyer périscolaire, la réalisation d'une rampe d'accès PMR au foyer, ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants (notamment ceux du périscolaire) dans le pré avec aménagement paysager (bancs + plantation d'arbres) pour un coût total de 61.350,00 € HT, détaillé comme suit :

	<b>Montant HT</b>
Aménagement du parking de la médiathèque + rampe d'accès PMR au foyer	44.100,00 €
Aire de jeux pour les enfants	15.500,00 €
Bancs en grès X 3	750,00 €
Plantation d'arbres X 5	1.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>61.350,00 €</b>

**Sollicite** la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'octroi d'une subvention au titre du "Fond Communal Alsace" au taux de 40 % (taux modulé 30 % + majoration exceptionnelle de 10 %).

**Sollicite** une participation de la CAF pour l'aménagement de l'aire de jeux pour les enfants du périscolaire.

**Charge** M. le Maire de transmettre un dossier d'aide auprès de la CeA.

**Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **35 2025 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 350.000,00 €**

**Vu** l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

**Vu** le Budget primitif communal 2025 et notamment l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 300.000,00 € pour permettre la réalisation sur quatre années du projet de Centralité.

**Considérant** les besoins de financement affinés et l'incertitude concernant l'octroi des subventions.

**M. le Maire propose** de recourir à un emprunt d'un montant de 350.000,00 € pour mener à bien le projet de création d'une centralité.

**Il informe le Conseil Municipal** avoir lancé une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires pour un emprunt à taux fixe d'un montant de 350.000,00 € et avoir réceptionné trois offres : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations et Caisse d'Épargne Grand- Est Europe

Il est fait présentation par M. le Maire de ces trois offres.

L'offre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel est la plus intéressante et présente les caractéristiques suivantes :

Capital emprunté : **350.000,00 €**

Durée de l'emprunt : **25 ans**

Taux Fixe : **3,55 %**

Trimestrialités constantes en capital et intérêts

Frais de dossier : **350,00 €** (0.10% du montant)

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Décide** de contracter un emprunt de **350.000,00 €** auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel aux conditions susmentionnées

**Donne pouvoir** à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de cet emprunt.

### **36 2025 - VENTE DU TRACTOPELLE CATERPILLAR**

**Vu** l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens.

**Vu** l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal.

**Considérant** que la commune souhaite vendre son tractopelle CATERPILLAR.

**Considérant** l'offre d'achat à l'amiable formulée par la commune de NIEDERHASLACH au prix de 20.000,00 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Alain JANEL, Adjoint au Maire.

**Après en avoir délibéré**  
**Le Conseil Municipal**  
**A l'unanimité**

**Approuve** la vente du tractopelle CATERPILLAR à la commune de NIEDERHASLACH au prix de 20.000,00 € TTC.

**Autorise** M. Maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

### **37 2025 - VENTE DU VEHICULE UNIMOG ET D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS**

**Vu** l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens.

**Vu** l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal.

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et matériels techniques et suite à une évolution des besoins, la commune souhaite procéder à la vente à l'amiable de :

- un véhicule Mercedes Unimog au prix minimum de 15.000,00 €.
- un lamier au prix minimum de 1.500,00 €.
- une lame de déneigement au prix minimum de 500,00 €.
- une débroussailleuse / épareuse au prix minimum de 1.000.00 €.

Entendu l'exposé de M. Alain JANEL, Adjoint au Maire.

**Après en avoir délibéré**  
**Le Conseil Municipal**  
**A l'unanimité**

**Autorise** les cessions à l'amiable des engins / équipements techniques ci-dessous :

- véhicule Mercedes Unimog au prix minimum de 15.000,00 €.
- lamier au prix minimum de 1.500,00 €.
- lame de déneigement au prix minimum de 500,00 €.
- débroussailleuse /épareuse au prix minimum de 1.000.00 €.

**Charge M.** le Maire de négocier avec les futurs acheteurs le meilleur prix de vente et de ne pas descendre en dessous du prix minimum décidé ci-dessus.

**Autorise M.** Maire à signer tous documents relatifs à la cession de ces engins / équipements techniques.

### **38 2025 - ACQUISITION D'UN ENGIN MECALAC 12MTX D'OCCASION ET D'UN BROYEUR FORESTIER**

**M. le Maire informe le Conseil Municipal** que l'UNIMOG ainsi que le tractopelle CATERPILLAR après de longues années de bons et loyaux services doivent être remplacés par un nouvel engin plus polyvalent et correspondant aux besoins actuels de la collectivité.

Il fait part des nombreuses investigations menées par le service technique depuis quelques mois sur des sites d'occasion spécialisés afin de trouver l'engin le plus adapté à nos besoins, le plus polyvalent et au meilleur tarif.

L'opportunité d'acquisition, auprès de l'entreprise A.T.M.S. à EPPFIG, d'un engin MECALAC 12MTX de 2022 au tarif de 105.000,00 € HT, s'est récemment présentée. Cet engin d'une valeur neuve d'environ 230.000,00 TTC hors équipements (épareuse, godets, broyeuse) correspond parfaitement aux besoins de la collectivité car en capacité de remplacer l'UNIMOG pour la fauche et le tractopelle CATERPILLAR ; lesquels sont mis en vente.

L'acquisition d'un broyeur forestier neuf adaptable à cet engin MECALAC 12MTX est indispensable pour le fauchage et son prix s'élève à 10.500,00 € HT.

**Considérant** l'opportunité et la pertinence que représente l'acquisition de cet engin d'occasion en termes de polyvalence et de prix.

Entendu l'exposé de M. le Maire

**Après en avoir délibéré**

**Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité**

**Décide :**

- d'acquérir un engin MECALAC 12MTX 2022 d'occasion auprès de l'entreprise A.T.M.S. sise 11 rue de la Montée à 67680 EPPFIG, pour un montant de 105.000,00 € HT soit 126.000,00 € TTC.
- d'acquérir en option un broyeur forestier neuf FAE PMM/HY /100 auprès de l'entreprise A.T.M.S. sise 11 rue de la Montée à 67680 EPPFIG au tarif de 10.500,00 € HT soit 12.600,00 € TTC.

**Autorise M.** le Maire à signer tout document se rapportant à l'acquisition de l'engin MECALAC 12MTX d'occasion ainsi qu'à l'acquisition du broyeur forestier.

**39 2025 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025****Le Conseil Municipal**

**Considérant** les critères d'attribution des subventions aux associations et les directives de l'Etat

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Approuve** l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Propositions 2025</b>	<b>Elus n'ayant pas pris part au vote</b>
<b>Associations Sportives</b>		
As Cross La Claquette	184 €	Christiane CUNY
Club Vosgien	80 €	
TCVB	216 €	Floriane PIERSON
Basket club de la Bruche	296 €	
Club féminin de la Vallée de la Bruche	80 €	
<b>Sous-total</b>	<b>856 €</b>	
<b>Associations Culturelles et autres</b>		
Apiculteurs	105 €	
Amis de la synagogue	95 €	Christiane CUNY
Boomerang	160 €	C. CUNY, I. VERLET, P. CASNER, C. CHARLIER, O. MANGEL, M. BEILL, P. PFISTER, P. MATHIOT
Chorale Ste Cécile Vacquenoux	90 €	
Chorale à Cœur Joie MIDO	85 €	
Radio Coyroye Bruche	95 €	Jean-Bernard PANNEKOECKE, Christiane CUNY
Université du Temps Libre	165 €	
Veilleurs de Salm	120 €	Jean-Bernard PANNEKOECKE, Christiane CUNY, Marc BEILL
Syndicat Récoltant familiaux de fruits	130 €	
La Récré	175 €	
Fanfare de ROTHAU	90 €	
Val Event	125 €	Véronique VAGNER
Vivre Ensemble à La Broque	155 €	
<b>Sous-total</b>	<b>1590 €</b>	

<b>Associations Humanitaires et Patriotiques</b>		
Croix Rouge	110 €	
Uniat	165 €	
Centre de soins infirmiers	105 €	Christiane CUNY, Isabelle VERLET
<b>Sous-total</b>	<b>380 €</b>	
<b>Participations</b>		
CLSH MJC Barembach	1.200 €	Christiane CUNY
FDMJC - Caravane Animation 2025	300 €	
Amis du long séjour	325 €	Patricia CASNER
Amicale Sapeurs-Pompiers	1.830 €	Patrick BANZET, Tessy HAUTIERE
<b>Sous-total</b>	<b>3.655 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6.481,00 €</b>	

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025, article 65748.

#### **40 2025 - SOLIDARITE JEUNESSE : SUBVENTION 2025 POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL AU CHATEAU DE SALM**

Entendu l'exposé de Mme Christiane CUNY, Adjointe au Maire, sur le projet d'organisation par "Solidarité Jeunesse" d'un chantier international au château de Salm au mois d'août 2025.

**Le Conseil Municipal**  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

**Décide** d'octroyer une subvention d'un montant de **2.000,00 €** à "Solidarité-Jeunesse" pour l'organisation de ce chantier International en 2025.

**Dit** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65748 du budget primitif 2025.

#### **41 2025 - ACCORD SUR LA COMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE EN VUE DES ELECTIONS 2026**

**Conformément** au VII de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Vallée de la Bruche en date du 15 mai 2025.

Entendu l'exposé de M. le Maire.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Donne son accord** pour une répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté de la Vallée du Bruche, à l'issue des élections municipales de 2026, comme suit :

COMMUNE	Population municipale 2022	Nombre de délégués	COMMUNE	Population municipale 2022	Nombre de délégués
Barembach	834	2	Plaine	999	2
Bellefosse	173	1	Ranrupt	315	1
Belmont	174	1	Rothau	1502	3
Blancherupt	30	1	Russ	1243	2
Bourg-Bruche	387	1	Saâles	840	2
Colroy La Roche	474	1	St Blaise la Roche	245	1
Fouday	348	1	Saulxures	510	2
Grandfontaine	410	1	Schirmeck	2115	4
La Broque	2664	5	Solbach	108	1
Lutzelhouse	1955	3	Urmatt	1502	3
Muhlbach s/Bruche	733	2	Waldersbach	121	1
Natzwiller	533	2	Wildersbach	287	1
Neuviller la Roche	343	1	Wisches	2084	4

**Soit un total de 49 sièges attribués.**

**42 2025 - ACQUISITION TERRAIN LAUDE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1.

**Vu** la promesse de vente signée par M. Eric LAUDE en date du 27 janvier 2025.

**Considérant** la nécessité pour la commune d'acquérir ce terrain sur lequel sont installés l'éclairage public ainsi qu'un hydrant.

**Entendu** l'exposé de M. le Maire.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**Décide** d'acquérir la parcelle appartenant à M. Eric LAUDE - cadastrée section 18 parcelle n° 86 lieudit Vacquenoux, d'une surface de 1,88 are.

Le prix de l'are étant fixé à 2.000,00 €, le montant total de l'acquisition s'élève à **3.760,00 €**.

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

**Dit que :**

- les frais notariés seront à la charge de la commune.
- la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2025.

## **43 2025 - SDEA : RAPPORT ANNUEL 2024 / TERRITOIRE CENTRE SUD - SYNDICAT DES MINIERES**

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel 2024 “Territoire Centre Sud - Syndicat des Minières“ présenté par le SDEA.

Entendu les explications données par M. le Maire.

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

**Prend acte** du rapport 2024, tel que présenté par M. le Maire.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Communications
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2025
3. Aménagement des abords de la médiathèque/foyer périscolaire - demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du “Fonds Communal Alsace“
4. Souscription d'un emprunt de 350.000,00 €
5. Vente du tractopelle CATERPILLAR
6. Vente de l'UNIMOG et d'équipements techniques divers
7. Acquisition d'un engin MECALAC 12MTX d'occasion et d'un broyeur forestier
8. Attribution de subventions aux associations - année 2025
9. Solidarité Jeunesse : participation 2025 pour l'organisation d'un chantier international au château de Salm
10. Accord sur la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche en vue des élections 2026
11. Acquisition de terrain LAUDE
12. SDEA : rapport annuel 2024 - Territoire Centre Sud Syndicat des Minières
13. Divers

### **SIGNATURES DES PRESENTS**

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Alain JANEL

Christiane CUNY

Marc BEILL

Jean-Francois WOELFFLIN

Denis BETSCH

Evelyne FERRY

Patrick BANZET

Pascale MATHIOT

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Diana FRANCK

Karima RENAUD

Tessy HAUTIERE

Stéphane HOUTMANN